

Option 3 Coût du rachat d'un trimestre

Mise à jour : 22/11/2011

▪ Coût d'un trimestre racheté selon l'option 3 :

Le coût du rachat d'un trimestre varie en fonction de l'âge auquel est présentée votre demande de rachat. Il est exprimé **en pourcentage du traitement indiciaire brut annuel détenu à la date de la demande** (hors primes, indemnités, nouvelle bonification indiciaire, ...). Les modalités de calcul du coût du rachat d'un trimestre sont prévues par décret.

Les trimestres en option 3 sont pris en compte en constitution, liquidation et durée d'assurance.

Le tableau ci-dessous indique le coût du rachat d'un trimestre en option 3 en fonction de l'âge.

Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre
20 ans ou moins	9.5%	30	14.7%	40	20.6%	50	26.3%
21	10.0%	31	15.3%	41	21.2%	51	26.8%
22	10.5%	32	15.8%	42	21.8%	52	27.4%
23	11.0%	33	16.4%	43	22.4%	53	27.9%
24	11.5%	34	17.0%	44	22.9%	54	28.4%
25	12.0%	35	17.6%	45	23.5%	55	28.8%
26	12.5%	36	18.2%	46	24.1%	56	29.3%
27	13.0%	37	18.8%	47	24.7%	57	29.7%
28	13.6%	38	19.4%	48	25.2%	58	30.2%
29	14.1%	39	20.0%	49	25.8%	59	30.6%

**Des précisions ? Rapprochez-vous de votre employeur.
Il demeure votre interlocuteur privilégié.**